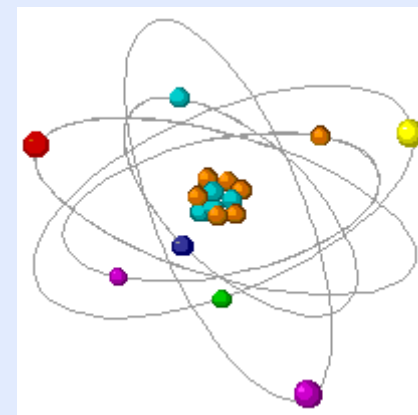


CAMPAGNES DE MESURE RADON 2009/10

CANTON DE FRIBOURG



Dr J.-M. Pasquier
Chimiste cantonal

SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon – OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel

SOMMAIRE

1. **Salutation – les intervenants**
2. Le radon – OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel



1) Les intervenants

Laboratoire cantonal

Dr J.-M. Pasquier
Dr M. Cosandey
Dr D. Aeby
Ch. du Musée 15
1700 Fribourg
Tel 026/305 80 10
Fax 026/305 80 19
Laboratoire.cantonal@fr.ch
<http://admin.fr.ch/lcc>

OFSP

Division radioprotection

Dr C. Murith
Mme M. Gruson
Schwarzenburgstr. 165
3097 Liebefeld
Tel 031/324 68 80
radon@bag.admin.ch
www.ch-radon.ch

Déléguée Radon Suisse Romande

Dr J. Goyette-Pernot
Ecole d'ingénieurs et
d'architectes de Fribourg
Bd. de Pérolles 80
1705 Fribourg
Tel 026/429 66 65
joelle.goyette@hefr.ch



SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon – OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel

2) Le radon - OFSP

La parole à ...

- M. Dr C. Murith**
- Mme M. Gruson**

de l'OFSP ...



SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon - OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel

3) Campagnes de mesure 2001-06

Campagnes précédentes dans le canton de Fribourg

Campagne 2001 – 2002 / 13 communes				
Nombre communes	Nbre locaux	Valeur moyenne [Bq/m³]	Range 90% [Bq/m³]	Valeur max [Bq/m³]
13*	329	59	5 – 120	395

*Bas-Vully, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Grandvillard, Murten, Pfaffeien, Romont, Surpierre, Ursy, Vuisternens-en-Ogoz, Wünnewil-Flamatt

3) Campagnes de mesure 2001-06

Campagnes précédentes dans le canton de Fribourg

Campagne 2005 – 2006 : Jaun				
Locaux	Nombre locaux	Valeur moyenne [Bq/m³]	Range [Bq/m³]	Nombre valeurs > 400
Non-habités	11	68	21 – 624	3
Habités	19	41	14 - 225	0

Campagne 2006 – 2007 : Treyvaux				
Locaux	Nombre locaux	Valeur moyenne [Bq/m³]	Range [Bq/m³]	Nombre valeurs > 400
Non-habités	23	215	28 – 285*	1 (1350)
Habités	37	66	26 - 256	0

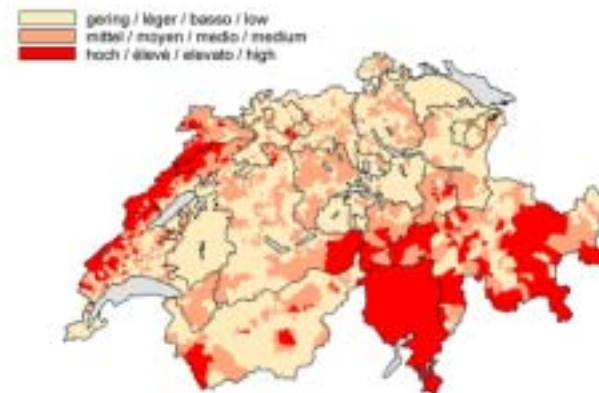
*1 exception

SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon - OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel

4) Campagnes de mesure 2009/10

A. CAMPAGNE « CADASTRE »



B. CAMPAGNE « BATIMENTS NEUFS OU RÉNOVÉS APRES 2004 »



4) Campagnes de mesure 2009/10

A. Campagne – cadastre (159 communes)

- **2380 dosimètres répartis dans le canton**
- Participation de toutes les communes :
 - pour la pose et la collecte chez les particuliers
(1 dosimètre par habitation)
 - pour la collecte d'information
(1 formulaire par dosimètre)
- 5, 10, 15 ou 20 dosimètres par communes

4) Campagnes de mesure 2009/10

B. Bâtiments neufs construits ou rénovés après 2004 (9 communes)

- Contrôle de l'influence des caractéristiques de construction sur la présence de radon
- 65 dosimètres distribués dans le canton dans 9 communes
- 5 ou 10 dosimètres par communes

SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon - OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
- 5. Matériel de mesure**
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel

5) Matériel de mesure

A la fin de la séance, les communes reçoivent chacune un ...



5) Matériel de mesure

Chaque commune reçoit après la séance:

1 diagramme de flux (procédure)



1 brochure de l'OFSP sur le radon



5 – 20 dosimètres



5 – 20 dépliants



5 – 20 formulaires



5) Matériel de mesure



5) Matériel de mesure

Campagne A: cadastre


 Département fédéral de l'énergie
 Confédération suisse
 Confédération suisse

Département fédéral de l'énergie DE
 Office fédéral de la santé publique OFSP
 Unité de mesure Fribourg des contaminants

Formulaire de mesure de radon (cadastre)

1. Nom de l'habitant et adresse du bâtiment mesuré :
 Nom : _____ Prénoms : _____
 Adresse (rue et numéro SVF) : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Numéro de parcelle : _____
 Numéro d'assurance immobilière du bâtiment : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

2. Y a-t-il déjà eu une mesure de radon dans cette maison ? Oui Non

3. Année de construction (si l'année exacte n'est pas connue, faire une estimation, SVF) : _____

4. Type de maison :
 Maison individuelle Gîte
 Immeuble Bâtiment administratif
 Ferme Autre : _____

5. Type de fondation :
 Dalle de béton Sol naturel Bétonné après coup

6. Données sur les mesures(s) :

N° de dosimètre	Date début mesure	Date fin mesure	Usage	Exposé	Utilisation "5000" ou "1000"

NUMÉRIQUE ET ÉCRITURE MANUSCRITES SONT UNiquement REQUIS

7. Remarques :

8. Adresse supplémentaire (si l'adresse de construction du bâtiment n'est pas identique à celle indiquée ci-dessus) :
 Nom : _____ Prénoms : _____
 Adresse : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

Directives de mesures

→ CHOIX DE L'EMPLACEMENT

- Dans le cadre du cadastre, l'administration communale procèdera à la mesure du radon dans un échantillon de quelques bâtiments, répartis aléatoirement sur le territoire communal, en les sélectionnant selon les caractéristiques suivantes :
 - maisons familiales jusqu'à 2 étages, de préférence au rez-de-chaussée;
 - maisons avec une cave souterraine, sans sous-sol ou avec un sous-sol habité;
 - au moins une fenêtre ou un jardin d'enfants par commune.
- Placer un dosimètre par bâtiment, à l'étage habité le plus bas, si ce la correspondance en radon est la plus élevée. Effectuer la mesure dans un local d'habitation et de séjour, c'est-à-dire un espace chauffé et/ou avec une utilisation régulière (tel que : salon, chambre à coucher, chambre d'enfant, bureau, local de jeu).
- Ne pas placer le dosimètre dans une buanderie ou une cave, considérées comme des locaux non-habités. Éviter les zones de courant d'air entre fenêtres jointées, salle de bain.

→ PROCÉDURE (pour l'employé communal chargé de la pose et de la reprise des dosimètres)

Étape 1 (début de la mesure) :

- Se rendre dans le bâtiment à mesurer. Inscrire les données sur le formulaire de mesure, notamment le numéro du dosimètre et la date de début de la mesure et conserver le formulaire à la commune.
- Sortir le dosimètre de son emballage (début de la mesure) et l'exposer à l'air ambiant, par exemple sur un meuble à 1 ou 2 mètres en dessous du toit, en le plaçant sur son emballage.
- Ne pas le placer dans une armoire ou un tiroir, ou à proximité d'un chauffage. Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les fenêtres et les portes situées sur l'extérieur.
- Le dosimètre de préférence à un endroit où il ne devra pas être déplacé pendant la période de mesure (3 mois) et où les enfants ne touchent pas le boîtier. L'appareil n'est pas dangereux, mais s'il est endommagé, la qualité de la mesure n'est pas garantie.

Étape 2 (fin de la mesure) :

- Au terme des **3 mois d'exposition**, récupérer le dosimètre. Replacer le dosimètre dans son emballage et fermer l'emballage avec du ruban adhésif (fin de la mesure).
- Après avoir vérifié que le numéro du dosimètre indiqué est correct, inscrire la date de fin de la mesure sur le formulaire.

Étape 3 (envoi des dosimètres) :

- Remplacer **trois des dosimètres et formulaires**. Les placer dans le carton prévu à cet effet. Expédier le paquet au Laboratoire cantonal, CH, du Musée 15, 1700 Fribourg.

→ COMMUNICATION DES RÉSULTATS

- Le résultat des mesures sera communiqué par écrit par le Laboratoire cantonal de Fribourg dans le courant de l'automne 2013.

Merci de votre participation !

ADRESSE DE CONTACT
 Laboratoire cantonal, CH-1500 Fribourg, Dr-M. Crouching, Dr-G. Aubry, CH du Musée 15, 1700 Fribourg
 Tél. 030422 73 05, Fax : 030422 73 50, Mail : Laboratoire.cantonal@dfp.ch
 Site internet de la Confédération : <http://www.ch-radon.ch>

5) Matériel de mesure

Campagne B: bâtiments neufs/rénovés > 2004

Département fédéral de l'énergie OFE
 Office fédéral de la santé publique OFSP
 Laboratoire cantonal de Fribourg des radioéléments

Formulaire de mesure de radon (bâtiments neufs/rénovés > 2004)

1. Nom de l'habitant et adresse du bâtiment mesuré :
 Nom : _____ Prénoms : _____
 Adresse (pas et numéro) : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Numéro de parcelle : _____
 Numéro d'assurance immobilière du bâtiment : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

2. Y a-t-il déjà eu une mesure de radon dans cette maison ? Oui Non

3. Année de construction (préciser aussi les parties, sans une adresse, s.vv) : _____

4. Type de maison :
 Maison individuelle Ecole
 Immeuble Bâtiment administratif
 Ferme Autre _____

5. Type de fondation :
 Dalle de béton Sol naturel Bâti sur pilotis

6. Données sur toutes mesures(s) :

N° de mesure(s)	Date début mesure	Date fin mesure	Usage	Personne	Statut -habité -non habité

Types habités : appartement, maison individuelle, etc.

7. Remarques : (ex. date de rénovation, ...)

8. Adresse supplémentaire (si l'habitant n'est pas détenteur de cet adresse postale) :
 Nom : _____ Prénoms : _____
 Adresse : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

Directives de mesures

4* CHOIX DE L'EMPLACEMENT

- Dans le cadre de la mesure des bâtiments neufs, l'administration communale procédera à la mesure du radon dans un délai de quelques semaines (maximum jusqu'à 3 ans), dans l'attente de la construction ou de la rénovation est postérieure à 2004, réparties équitablement sur le territoire communal.
- Placer un détecteur par bâtiment, 4-7m de hauteur le plus bas, là où la concentration en radon est la plus élevée. Effectuer la mesure dans un local d'habitation et de séjour, s'il est prévu un espace chauffé ainsi avec une utilisation régulière (tel que : salon, chambre à coucher, chambre d'enfant, bureau, local de jeu).
- Ne pas placer le détecteur dans une chambre ou une salle, susceptibles comme des locaux non habités. Éviter les zones de courant d'air (cours, salle de bain).

4* PROCEDURE (pour l'employé-e communal-e chargé-e de la pose et de la reprise des détecteurs)

Etape 1 (Mont de la mesure) :

- Se rendre dans le bâtiment à mesurer. Inscrire les données sur le formulaire de mesure, notamment le numéro du détecteur et la date du début de la mesure et conserver le formulaire à la commune.
- Sortir le détecteur de son emballage (début de la mesure) et l'exposer à l'air ambiant, par exemple sur un meuble à 1 ou 2 mètres au-dessus du sol, en le plaçant sur son emballage.
- Ne pas le placer dans une armoire ou un tiroir, ou à proximité d'un chauffage. Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur.
- Le détecteur de préférence à un endroit où il ne devra pas être dérangé pendant la période de mesure (2 mois) et où les enfants ne risquent pas de le toucher. L'appareil n'est pas dangereux, mais il est recommandé, la qualité de la mesure n'est pas garantie.

Etape 2 (Fin de la mesure) :

- Au terme des **2 mois d'exposition**, récupérer le détecteur. Retirer le détecteur dans son emballage et fermer l'emballage avec du ruban adhésif (fin de la mesure).
- Après avoir vérifié que le numéro du détecteur indiqué est correct, inscrire la date de fin de la mesure sur le formulaire.

Etape 3 (renvoi des détecteurs) :

- Rapporter **tous les détecteurs et formulaires**. Les placer dans le carton prévu à cet effet. Expédier le paquet au Laboratoire cantonal, Ch. du Musée 15, 1700 Fribourg.

4* COMMUNICATION DES RESULTATS

- Le résultat des mesures sera communiqué par écrit par le Laboratoire cantonal de Fribourg dans le courant de l'automne 2012.

Merci de votre participation !

ADRESSE DE CONTACT

Laboratoire cantonal, Dr J.-M. Pasquier, Dr M. Couraud, Dr G. Aebi, Ch. du Musée 15, 1700 Fribourg
 Tél. 031 352 71 20, Fax 031 352 71 23, Mail : Laboratoire.cantonal@fr.ch
 Site Internet de la Confédération : www.epa.ch/radon

Formule d'information



5) Matériel de mesure

Formulaire de mesure de radon (cadastre)

1. Nom de l'habitant et adresse du bâtiment mesuré :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (Rue et numéro SVP) : _____

NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____

Numéro de parcelle : _____

Numéro d'assurance immobilière du bâtiment : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

2. Y a-t-il déjà eu une mesure de radon dans cette maison ? Oui Non

3. Année de construction

(si l'année exacte n'est pas connue, fournir une estimation, SVP) : _____

4. Type de maison :

Maison individuelle

Immeuble

Ferme

Ecole

Bâtiment administratif

Autre _____

5) Matériel de mesure

Formulaire de mesure de radon (cadastre)

5. Type de fondation :

- Dalle de béton
 Sol naturel
 Bétonné après coup

6. Données sur la/les mesure(s) :

N° de dosimètre	Date début mesure	Date fin mesure	Etage	Espace	Utilisation - habité* - non habité

7. Remarques :

8. Adresse supplémentaire

(si l'adresse du **propriétaire** du bâtiment n'est pas identique à celle indiquée ci-dessus) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

5) Matériel de mesure

Directives de mesures (cadastre)

⇒ CHOIX DE L'EMPLACEMENT

- Dans le cadre du cadastre, l'administration communale procèdera à la mesure du radon dans un échantillon de quelques bâtiments, répartis aléatoirement sur le territoire communal, en les sélectionnant selon les caractéristiques suivantes :
 - maisons familiales jusqu'à 3 étages, de préférence anciennes;
 - maisons avec une cave naturelle, sans sous-sol ou avec un sous-sol habité;
 - au moins une école ou un jardin d'enfants par commune.
- Placer un dosimètre par bâtiment, à l'étage habité le plus bas, là où la concentration en radon est la plus élevée. Effectuer la mesure dans un local d'habitation et de séjour, c'est-à-dire un espace chauffé et/ou avec une utilisation régulière (tel que : salon, chambre à coucher, chambre d'enfant, bureau, local de jeux).
- Ne pas placer le dosimètre dans une buanderie ou une cave, considérées comme des locaux non-habités. Eviter les zones de courant d'air et/ou humides (cuisine, salle de bain).

5) Matériel de mesure

Directives de mesures (cadastre)

⇒ **PROCEDURE** (pour l'employé-e communal-e chargé-e de la pose et de la reprise des dosimètres)

Etape 1 (début de la mesure) :

- Se rendre dans le bâtiment à contrôler. Inscrire les données sur le formulaire de mesure, notamment le numéro du dosimètre et la date du début de la mesure et conserver le formulaire à la commune.
- Sortir le dosimètre de son emballage (début de la mesure) et l'exposer à l'air ambiant, par exemple sur un meuble à 1 ou 2 mètres en dessus du sol, en le plaçant sur son emballage.
- Ne pas le placer dans une armoire ou un tiroir, ou à proximité d'un chauffage. Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur.
- Le déposer de préférence à un endroit où il ne devra pas être déplacé pendant la période de mesure (3 mois) et où les enfants ne risquent pas de le toucher. L'appareil n'est pas dangereux, mais s'il est endommagé, la qualité de la mesure n'est pas garantie.

5) Matériel de mesure

Directives de mesures (cadastre)

Etape 2 (fin de la mesure) :

- Au terme des **3 mois d'exposition**, récupérer le dosimètre. Replacer le dosimètre dans son emballage et fermer l'emballage avec du ruban adhésif (fin de la mesure).
- Après avoir vérifié que le numéro du dosimètre indiqué est correct, inscrire la date de fin de la mesure sur le formulaire.

Etape 3 (renvoi des dosimètres) :

- Regrouper **tous les dosimètres et formulaires**. Les placer dans le carton prévu à cet effet. Expédier le paquet au Laboratoire cantonal, Ch. du Musée 15, 1700 Fribourg.

⇒ **COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

5) Matériel de mesure

Directives de mesures (bâtiments neufs / rénovés > 2004)

⇒ CHOIX DE L'EMPLACEMENT

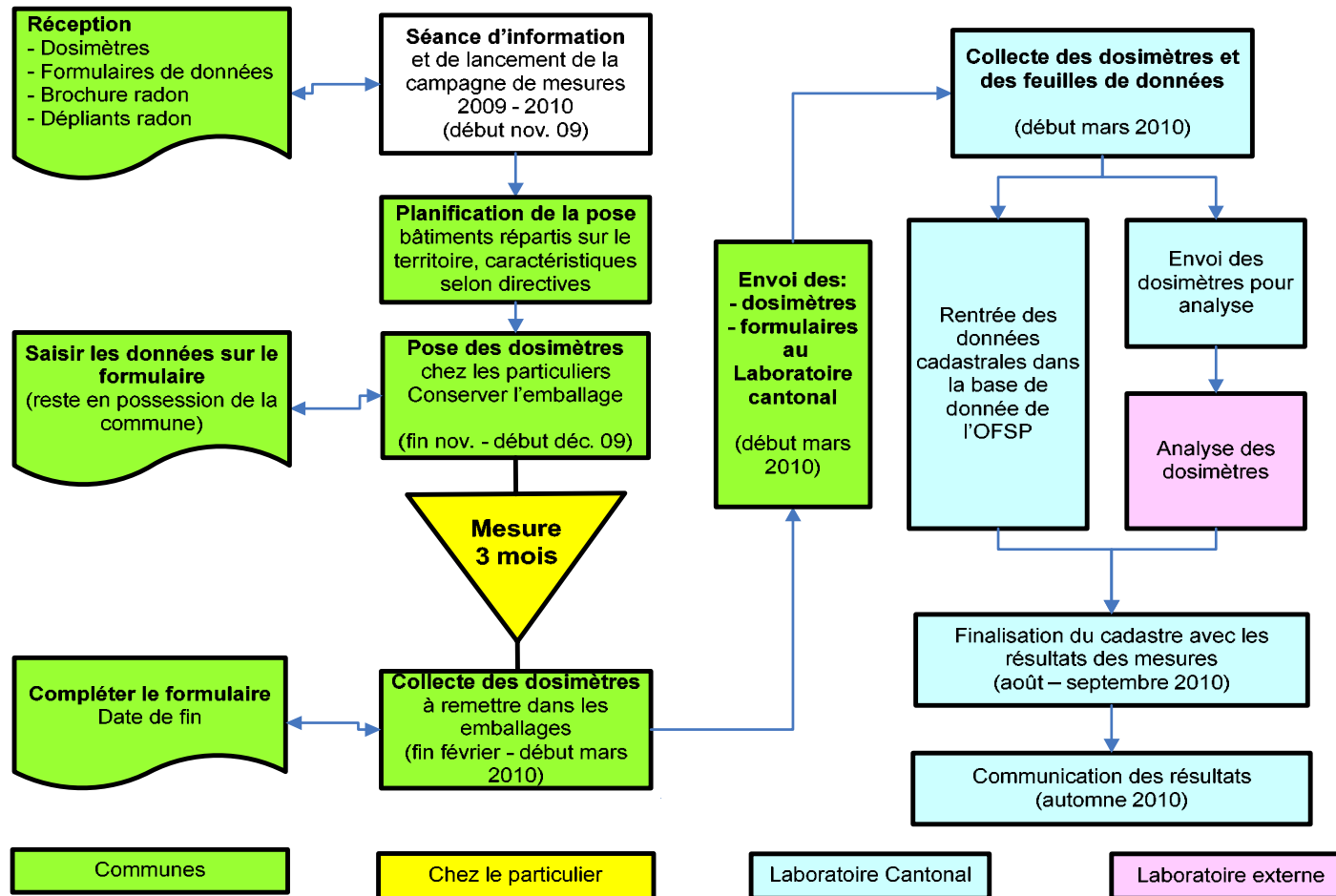
- Dans le cadre du contrôle des bâtiments neufs, l'administration communale procèdera à la mesure du radon dans un échantillon de quelques maisons familiales jusqu'à 3 étages, dont l'année de construction ou de rénovation est postérieure à 2004, réparties aléatoirement sur le territoire communal.



SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon - OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. **Déroulement pratique**
7. Questions
8. Distribution du matériel

6) Déroulement pratique



6) Déroulement pratique

Pose des dosimètres
chez les particuliers

Dosimètres sont répartis dans le canton
de Fribourg à raison de:
5, 10, 15, 20 par commune



Numéro de contrôle à indiquer sur les
formulaires

Formulaire de mesure de radon (cadastre)

1. Nom de l'habitant et adresse du bâtiment mesuré :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse (rue et numéro SVP) : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Numéro de parcelle : _____
 Numéro d'assurance immobilière du bâtiment : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

2. Y a-t-il déjà eu une mesure de radon dans cette maison ? Oui Non

3. Année de construction (si l'année exacte n'est pas connue, fournir une estimation, SVP) : _____

4. Type de maison :

Maison individuelle Ecole
 Immeuble Bâtiment administratif
 Ferme Autre _____

5. Type de fondation :

Dalle de béton Sol naturel Bétonné après coup

6. Données sur la/les mesure(s) :

N° de dosimètre	Date début mesure	Date fin mesure	Etage	Espace	Utilisation - habitée - non habitée

Espace habité - espace chauffé et/ou avec une utilisation régulière

7. Remarques :

8. Adresse supplémentaire (si l'adresse du prototypage du bâtiment n'est pas identique à celle indiquée ci-dessus) :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

6) Déroulement pratique

Pose des dosimètres
chez les particuliers

Date du début = sortie du
dosimètre de l'emballage



Une fois le dosimètre sorti
de l'emballage, la mesure
commence ...

Formulaire de mesure de radon (cadastre)

1. Nom de l'habitant et adresse du bâtiment mesuré :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (rue et numéro SVP) : _____

NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____

Numéro de parcelle : _____

Numéro d'assurance immobilière du bâtiment : _____

Tél : _____ Courriel : _____

2. Y a-t-il déjà eu une mesure de radon dans cette maison ? Oui Non

3. Année de construction (si l'année exacte n'est pas connue, fournir une estimation, SVP) : _____

4. Type de maison :

- Maison individuelle Ecole
 Immeuble Bâtiment administratif
 Ferme Autre _____

5. Type de fondation :

- Dalle de béton Sol naturel Bétonné après coup

6. Données sur la(s) mesure(s) :

N° de dosimètre	Date début mesure	Date fin mesure	Etage	Espace	Utilisation habité* - non habité

Espace habité = espace chauffé et/ou avec une utilisation régulière

7. Remarques :

8. Adresse supplémentaire (si l'adresse du protobâti du bâtiment n'est pas identique à celle indiquée ci-dessus) :

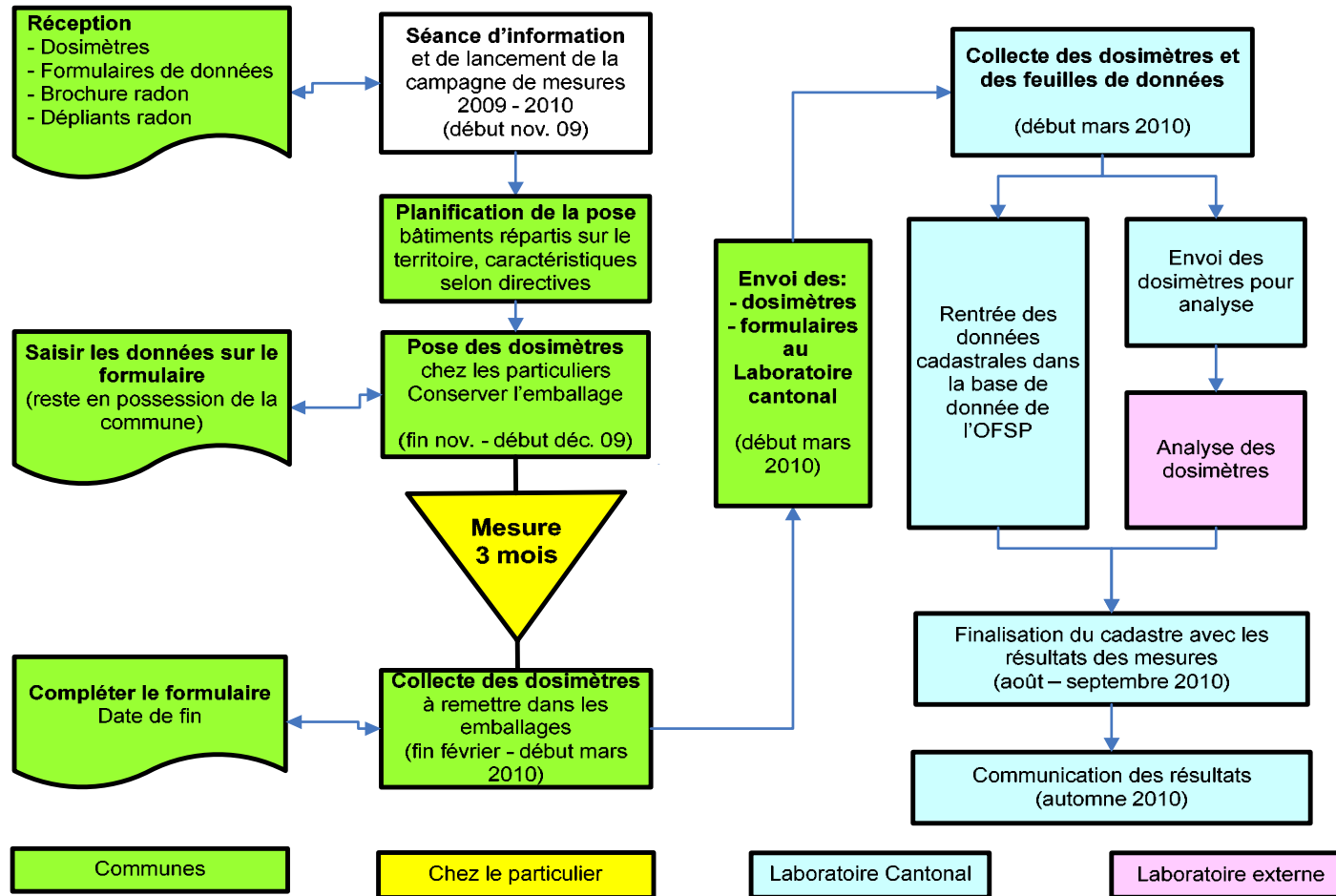
Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____

Tél : _____ Courriel : _____

6) Déroulement pratique



6) Déroulement pratique

3 mois plus tard (environ!) :
collecte des dosimètres

Vérification
du N° de
dosimètre



Formulaire de mesure de radon (cadastre)

1. Nom de l'habitant et adresse du bâtiment mesuré :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse (rue et numéro SVP) : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Numéro de parcelle : _____
 Numéro d'assurance immobilière du bâtiment : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

2. Y a-t-il déjà eu une mesure de radon dans cette maison ? Oui Non

3. Année de construction (si l'année exacte n'est pas connue, fournir une estimation, SVP) : _____

4. Type de maison :

Maison individuelle Ecole
 Immeuble Bâtiment administratif
 Ferme Autre _____

5. Type de fondation :

Dalle de béton Sol naturel Bétonné après coup

6. Données sur la(s) mesure(s) :

N° de dosimètre	Date début mesure	Date fin mesure	Etage	Espace	Utilisation - habitée - non habitée

Espace habité = espace chauffé et/ou avec une utilisation régulière

7. Remarques :

8. Adresse supplémentaire (si l'adresse du propriétaire du bâtiment n'est pas identique à celle indiquée ci-dessus) :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

6) Déroulement pratique

3 mois plus tard (environ!) :
collecte des dosimètres



La mesure est arrêtée par la mise dans l'emballage



Inscrire la date de collecte

Formulaire de mesure de radon (cadastre)

1. Nom de l'habitant et adresse du bâtiment mesuré :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse (rue et numéro SVF) : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Numéro de parcelle : _____
 Numéro d'assurance immobilière du bâtiment : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

2. Y a-t-il déjà eu une mesure de radon dans cette maison ? Oui Non

3. Année de construction (si l'année exacte n'est pas connue, fournir une estimation, SVF) : _____

4. Type de maison :

Maison individuelle Ecole
 Immeuble Bâtiment administratif
 Ferme Autre _____

5. Type de fondation :

Dalle de béton Sol naturel Bétonné après coup

6. Données sur la(s) mesure(s) :

N° de dosimètre	Date début mesure	Date fin mesure	Étage	Espace	Utilisation - habité - non habité

Espace habité - espace d'usage mixte avec une utilisation régulière

7. Remarques :

8. Adresse supplémentaire (si l'adresse du propriétaire du bâtiment n'est pas identique à celle indiquée ci-dessus) :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 NPA : _____ Lieu : _____ Canton : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

6) Déroulement pratique

Envoi de tous les dosimètres et des formulaires au Laboratoire cantonal Fribourg (adresse sur paquet)



Formulaire de mesure de radon (industriel)

1. Nom de l'entreprise ou du client (obligatoire):

2. Adresse de l'entreprise ou du client (obligatoire):

3. Type de mesure:

4. Date de mesure (obligatoire):

5. Commentaires:

6. Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne à contacter (obligatoire):



SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon - OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagnes de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel

7) Questions





SOMMAIRE

1. Salutation – les intervenants
2. Le radon - OFSP
3. Campagnes de mesure 2001-06
4. Campagne de mesure 2009/10
5. Matériel de mesure
6. Déroulement pratique
7. Questions
8. Distribution du matériel

8) Distribution du matériel

Un-e représentant-e par commune est prié-e de se rendre à l'extérieur de la salle afin d'y recevoir le matériel.

Avec nos remerciements pour votre précieuse collaboration et votre attention!